

**ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 <sup>1</sup> PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4			

<b>Etat du patrimoine :</b>		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

<b>Le bien est-il loué ?</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>2</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>2</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices <sup>3</sup> = recettes moins charges		Montant annuel	
<b>Réaffectation des bénéfices</b>			

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>4</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

<sup>3</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>4</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT**

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR <sup>5</sup>	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur <sup>6</sup>
2015	2015	24/04/25	30/03/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée <sup>7</sup>	13/05/25	12 présents, 7 excusés	
	09/09/25	14 présents, 7 excusés, 1 invité	
	11/12/25 (GA Environnement)	16 présents, 6 excusés	
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
	Groupe action environnement : programme d'actions et d'activité pour 2026. CLDR : Rapport annuel 2024, accueil des nouveaux membres (élections et appel à candidature), activation d'une fiche projet (FP3 - logements à la cure de Russeignies) et demande de lancement d'un budget participatif. Poursuite des projets de maison multi-service et de logements seniors.		
<b>Propositions de projets à entreprendre</b>			
Numéro fiche-projet	3		
Intitulé du projet	Créer des logements pour jeunes couples dans l'ancienne cure de Russeignies		
Priorité du projet	2		
<b>Calendrier d'exécution</b>			

<sup>5</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

<sup>6</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>7</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.



Fondation Rurale  
de Wallonie

## MONT-DE-L'ENCLUS - Opération de Développement Rural

### Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural

13 mai 2025 - Salle du conseil communal

---

**Présent(e)s :** Steven DE BACKER, Eli DEFRENE, Oscar DELCOIGNE, Nathalie DE PAOLI, Steve D'HONDT, Wim HEENE, Bernard MARIAGE, Amélie PECQUEREAU, Marie-Thérèse VANDENHAUTE, Marnix VANHONACKER, Christel VERSCHUERE

**Excusé(e)s :** José BOUCART, Richard MICHIELS, Bertrand DESRUEZ, Dominique VAN CAUWENBERGHE, Elodie DEBORGIES, Nicolas WEYTSMAN, Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY  
Elodie NISE – Fondation Rurale de Wallonie

**FRW :** Régine DUBRULLE, Romain VINCHE – Fondation Rurale de Wallonie.

---

#### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du 27 février 2024 ;
- Rapport annuel de la CLDR ;
- Divers.

### **Approbation du compte-rendu du 27 février 2024**

La FRW signale que le nom d'un des participants contenait une faute, cela sera corrigée sur le compte-rendu mis en ligne.

Au vu du délai parfois observé entre les réunions, les membres aimeraient recevoir le PV dans les 2 mois suivants la réunion.

### **Accueil des nouveaux membres**

La CLDR accueille de nouveaux membres, afin de faire connaissance, il est proposé à chacun de se présenter brièvement.

La FRW rappelle que la commune dispose d'un site web dédié à l'ODR (<https://www.pcdr-montdelenclus.info/>), qui reprend toutes les informations concernant le PCDR, la CLDR et ses comptes-rendus, les projets, etc. Le site est facilement accessible via le site web de la commune de Mont-de-l'Enclus.

### **Rapport annuel de la CLDR**

#### **Composition**



En 2024, la CLDR s'est réunie à 1 reprise :

- 27/04/2024 : 11 présents + 7 excusés

Le peu de réunion s'explique par la période de prudence électorale et la nécessité de désigner un nouveau ¼ communal. Suite au renouvellement effectué au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 la CLDR compte actuellement 20 membres citoyens et 4 membres issus du conseil communal.

Certains membres s'interrogent sur la non présence répétée de certains membres. Le ROI de la CLDR précise que les membres absents à un minimum de 3 réunions successives sont interrogés sur leur intention ou non de poursuivre leur rôle au de sein de la CLDR.

Il est demandé au secrétariat comment s'expliquait le manque de « jeunes » dans le CLDR, généralement, ce public a moins de temps libre pour s'impliquer dans des réunions en soirée.

Malgré l'appel à candidature dans le bulletin communal, certains membres signalent qu'ils ne l'ont pas forcément vu et qu'il serait intéressant de mieux communiquer. Par exemple, pour toucher un public plus jeune, les membres proposent de réaliser une vidéo, la piste du toute boîte est aussi évoquée. Malgré que l'appel à candidature ne soit plus en cours, il est précisé que la CLDR peut encore accueillir de nouveaux membres, un mail peut être adressé à la FRW en ce sens. Les membres sont invités à en parler autour d'eux.

## **Groupe-action environnement**

Le groupe-action environnement s'est réuni 3 fois en 2024 :

- 09 janvier : 10 membres présents et 4 excusés
- 22 avril : 9 membres présents et 2 excusés
- 03 décembre : 12 membres présents et 2 excusés

Sur demande des membres de la CLDR, les invitations au GA environnement leur seront aussi transmises. La FRW précise que ce groupe est ouvert à tous et n'est pas nominatif comme la CLDR.

## **Point sur les conventions**

### **Maison multiservices**

Christel Verschuere, Echevine du DR, explique les problèmes rencontrés avec ce projet, diverses modifications dans le cadre du projet de crèche/co-accueillante, la guerre en Ukraine et le Covid ont gonflé l'enveloppe du projet amenant la dernière estimation du coût du projet à 1.837.471,50€ avec une part communale atteignant 60% du projet par rapport aux 20% de départ.

Ce coût dépassant le budget communal la commune avait proposé de délocaliser l'espace de co-accueillante dans l'atelier rural situé à Anseroeul et de supprimer l'espace de co-working.

Suite à ce changement, la tutelle a recommandé à la commune de relancer un nouveau marché public, bloquant ce dossier.

En 2024, la commune a clôturé le marché public avec l'auteur (103.000€ d'honoraires). Un nouveau marché public sera lancé pour ce projet qui reprendra la salle polyvalente et la maison de jeunes, qui serait occupé par le PAJA ayant récemment reçu son agrégation de la FWB.

Le représentant du PAJA explique que la maison des jeunes pourra engager 3 personnes et va augmenter et diversifier l'offre de ses activités, notamment envers le public néerlandophone. Ils auront besoin de plus d'espaces comparé à leur local situé à la maison de village d'Amougies.

Un membre demande ce qu'il en est du subside prévu pour ce projet, la FRW explique que la subvention serait toujours engagée à la Région Wallonne.

La prochaine réunion de la CLDR sera consacrée à ce projet, les membres, tenant à ce projet, demandent à ce qu'elle se fassent le plus tôt possible. L'idée serait de cibler les besoins essentiels et de sonder les associations et les citoyens.

La FRW peut proposer une consultation au travers de sa plateforme consultative, cela permettrait de consulter plus largement et notamment un public plus jeune.

Il sera important de cadrer le travail de l'auteur de projet et de se limiter à ce qui est subsidiable par le DR. La FRW précise que si le projet reprend une salle polyvalente et un local pour la maison de jeunes, les aménagements de ce dernier ne pourront être repris par le DR, seul l'enveloppe global le sera. Le PAJA précise que pour conserver leur statut de MJ, le local ne doit pas être partagé.

Un membre propose d'adapter la salle polyvalente pour une pratique sportive, Christel explique que la commune a essayé d'avoir un subside pour une infrastructure sportive mais qu'ils 'n'ont pas été sélectionné, la FRW précise que le DR ne subsidie pas les équipements sportifs

Un membre se demande combien coûterait le projet de crèche à Anseroeul, Christel répond que la commune a prévu 300.000€ pour les travaux et 100.000€ pour le matériel.

### **Logements seniors**

Le permis d'urbanisme a été octroyé le 30 novembre 2023. Au vu des difficultés financières, la commune avait mis le projet en attente, l'auteur a été relancé par la commune fin 2024, ce dernier travail sur le CSC et le dossier de projet définitif.

Vu le retard pris par la MMS, un accès au parking prévu pour les logements sera prévu via la grille coté rue ferme De Keyzer.

Les projets de MMS et logements seniors ont été pensé pour avoir des interactions entre les jeunes et les seniors, il sera important d'articuler la cohabitation.

### **Perspectives**

Le PCDR de Mont-de-l'Enclus se clôturera le 26 avril 2028. Il serait encore possible de négocier deux projets, un avec une convention faisabilité-réalisation et le second via une convention exécution sur les deux dernières années de validité du PCDR.

Une convention exécution, est une convention regroupant la faisabilité et la réalisation.

Pour garder le subside, il est précisé que les travaux ne doivent pas être fini avant la fin de validité du PCDR, mais bien l'étape de la signature de la convention (réalisation ou exécution) par la Ministre du Développement Rural

### **Programmation à 3 ans**

Le secrétariat présente la programmation des projets de 2024 :

- 2024 : logements jeunes couples à la cure de Russeignies
- 2025 : logements tremplins
- 2026 : Cœur de Russeignies
- Non programmé : Créer un atelier rural

- Non programmé : valorisation du terrain communal à la rue du Renard (affectation prévue dans le cadre d'un autre projet)

La CLDR considère toujours les projets de logements comme une priorité, la programmation ne sera pas modifiée en 2025.

Pour les projets de logements, la FRW a pris contact avec son service ATePa, afin d'estimer ce qui pourrait être fait dans le réaménagement de la cure de Russeignies. La fiche-projet de Russeignies prévoit 3-4 logements là où la fiche des logements tremplins en prévoit 3. Les projets de logements sont subsidiés à 60% d'un maximum de 850.000€ soit 510.000€.

La piste de combiner les 2 projets sur un même terrain est évoquée, et sera étudié.

Un membre demande quelle est la différence entre logements jeunes couples et tremplins, le secrétariat explique que dans le cadre d'un logement tremplin, celui-ci vise aussi les jeunes, mais avec l'objectif que celui-ci quitte ensuite le logement pour acheter un bien sur la commune. Il y a divers avantages, dont un loyer modéré, et une remise d'une partie de ce loyer si la personne achète effectivement un bien dans la commune.

Le projet du terrain de Renard est une fiche du PCDR, mais ce projet fait partie de la revitalisation de l'Enclus du Haut, et deviendrait un parking arboré. Des membres trouvent dommage de transformer ce lieu en parking, L'Echevine, précise qu'avec le SDT du côté flamand, la suppression de places de parkings est évoquée, sachant qu'à l'Enclus du haut tous les parkings sont cotés néerlandophones, la commune craint leur disparition. Les membres s'inquiètent aussi de l'imperméabilisation des sols et des risques liés aux glissements de terrain. L'Echevine explique qu'il n'est pas prévu d'imperméabiliser le sol pour ce projet.

## Divers

### BiodiverCité

Certains projets ont connu des avancées récentes :

- Le 04 avril 2025, le sentier des oiseaux le long de la Rhosnes a été inauguré.
- Ce vendredi 16 mai à 9h30, une plantation collaborative est prévue pour la mise en place du projet de balade des abeilles. Les membres du GA ont été invités, la CLDR l'est aussi.
  - Un membre signale que la période de plantation n'est pas optimale, surtout vu la météo actuelle.

BiodiverCité 2024

- Distribution d'arbres à la population (automne 2025)
- Installation d'un caillebotis -> en standby, le problème d'écoulement ayant été solutionné autrement
- Plaquettes d'identification des arbres

### Rapport d'auto-évaluation du PNPC – évaluation de la CLDR

La Commission de gestion du Parc naturel du Pays des Collines vient de finaliser et d'approuver son Rapport d'Auto-Evaluation couvrant la période 2019 – 2023. Conformément aux dispositions légales, les instances consultées lors de la création du Parc naturel sont invitées à remettre leur avis sur ce

document (RAE 2019 – 2023) dans les 60 jours de la réception (reçu 30/04/25). Au niveau communal, il s'agit des Conseil communal et CLDR.

La FRW distribue, sur conseil du PNPC, les conclusions générales de l'autoévaluation et les chiffres clés du RAE aux membres intéressés. Les membres souhaitant remettre leur avis, peuvent le faire auprès des personnes suivantes :

- Monsieur Michel Baillij - Inspecteur général du Département Nature et Forêt – 15 Avenue Prince de Liège – 5100 Jambes – [michel.baillij@spw.wallonie.be](mailto:michel.baillij@spw.wallonie.be)
- Monsieur Olivier Baltus – Département Nature et Forêt – Direction de la Nature et des Espaces Verts – 15 Avenue Prince de Liège – 5100 Jambes – [olivier.baltus@spw.wallonie.be](mailto:olivier.baltus@spw.wallonie.be)

## Budget Participatif

Un membre souhaiterait que Mont-de-l'Enclus lance un budget participatif.

Les conditions d'octroi au niveau de la commune sont rappelées :

- Avoir un PCDR actif
- Tous les 2 ans
- 1 € de la **RW** pour 1 € de la **commune** (subside maximum de 10.000 €)
- Sous forme d'appel à projets citoyen
- Aménagements réalisés par ouvrier, un marché de services ou des actions concrètes par les citoyens

Aucun budget n'est prévu à l'heure actuelle, mais la CLDR peut acter sa volonté de lancer un BP lors d'une réunion ou le point est à l'ordre du jour, cette demande nécessite le quorum citoyen.

Le point sera prévu à l'OJ de la prochaine réunion, la FRW présentera divers types de projets réalisables dans le cadre d'un Budget Participatif.

Un membre demande si l'aménagement de sentier est possible via un BP, la FRW répond par l'affirmative mais signale que ce type de projet n'est généralement pas simple.

Un membre signale justement qu'un sentier reliant Orroir à Kluisbergen est dangereux à cause d'une buse cassée.

Secrétariat  
Fondation rurale de Wallonie  
DUBRULLE Régine  
VINCHE Romain

Présidence  
Mme VERSCHUERE Christel



Fondation Rurale  
de Wallonie

## MONT-DE-L'ENCLUS - Opération de Développement Rural Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural

09 septembre 2025 – Maison des randonneurs

---

**Présent(e)s :** Oscar DELCOIGNE, Nathalie DE PAOLI, Steve D'HONDT, Bernard MARIAGE, Amélie PECQUEREAU, Marie-Thérèse VANDENHAUTE, Marnix VANHONACKER, Christel VERSCHUERE, José BOUCART, Richard MICHIELS, Nicolas WEYTSMAN, Matthieu LECOMTE, Jean-Pierre VERDONCK, Achille VERMEULEN, Frank TYTGAT (invité)

**Excusé(e)s :** Bertrand DESRUEZ, Dominique VAN CAUWENBERGHE, Elodie DEBORGIES, Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY, Wim HEENE, Elodie DOGIMONT, Dempsey SABLAIN (invité)

**FRW :** Elodie NISE, Romain VINCHE – Fondation Rurale de Wallonie.

---

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du 13 mai 2025 ;
- Accueil des nouveaux membres
- Maison multi-services
- Logements jeunes couples à la cure de Russeignies ;
- Budget Participatif
- Divers.

## **Approbation du compte-rendu du 13 mai 2025**

Le compte-rendu est approuvé.

## **Accueil des nouveaux membres**

Christel Verschuere, échevine du DR, introduit la réunion, et propose à chacun de se présenter brièvement afin de faire connaissance.

La FRW rappelle que la commune dispose d'un onglet sur son site web dédié à l'ODR (<https://www.pcdr-montdelenclus.info/>), qui reprend toutes les informations concernant le PCDR, la CLDR et ses comptes-rendus. Le site est aussi accessible via le site web de la commune de Mont-de-l'Enclus. La FRW a reçu des suggestions pour améliorer la clarté du site. Chaque membre peut faire à tout moment un retour à ce sujet.

Un membre propose qu'un petit moment soit consacré à l'explication des projets, de l'ODR pour les nouveaux membres. La FRW peut faire une petite présentation à ce sujet avant la prochaine réunion avec les membres qui le souhaitent.



## Maison multi-services

Christel explique pour les nouveaux membres, les problèmes rencontrés avec ce projet, diverses modifications dans le cadre du projet de crèche/co-accueillante, la guerre en Ukraine et le Covid ont gonflé l'enveloppe du projet. La dernière estimation du coût s'élève à 1.837.471,50€. Ce coût dépasse le budget communal. La commune a proposé de délocaliser l'espace de co-accueillante dans l'atelier rural situé à Anseroeul et de supprimer l'espace de co-working.

Afin de relancer ce projet, un nouvel auteur doit être désigné, la prochaine étape est de rédiger le nouveau cahier des charges spéciales (CSC).

La commune rencontrera le PAJA afin de préciser les besoins pour leurs locaux, notamment vu leur reconnaissance en 2025 en tant que maison de jeunes. Sur base d'une rencontre passée, les 1ères orientations sont la présence d'un espace atelier, un espace d'accueil, un espace bureau fermée et d'une kitchenette.

L'espace polyvalent contiendra un bar et du rangement. La salle pourrait accueillir les associations pour leurs activités : gym, plaines de jeux, yoga, marché de producteurs locaux, etc.

### Questions et remarques :

- *la cuisine sera-t-elle partagée ?*

cela sera à définir, car le projet original ne prévoit pas de cuisine dans l'espace polyvalent.

Une rencontre avec les associations sera prévue au plus vite afin de d'orienter le CSC en fonction de leurs besoins.

- *Quelles seront les dimensions ?*

Elles ne sont encore fixées, dans le précédent cahier des charges, il était prévu :

- 150m<sup>2</sup> pour l'espace polyvalent
- 100m<sup>2</sup> pour l'espace jeunes
- 50m<sup>2</sup> pour les sanitaires

- *Où se trouve le nouveau projet ?*

Au même endroit que celui initialement prévu. Celui-ci reste le même si ce n'est qu'il est réduit.

- *Ne fait-il pas doublon avec la maison de village d'Amougies ?*

Christel répond que non puisqu'il va accueillir la maison des jeunes.

- *Est-ce que l'appellation « maison multi-service » est encore correcte vu les modifications ?*

Dans le cadre du DR, les conditions pour le multi-service est d'avoir au moins 50% de polyvalence dans le projet, sur base des dimensions fixés préalablement, on entrerait dans ces conditions.

- *Quid du subsidie ?*

Le subsidie est toujours budgétisé, et le SPW avait marqué son accord sur la modification du projet et de la suppression de l'espace crèche et bureaux locatifs. Il sera cependant revu à la baisse pour correspondre aux montants de la dernière circulaire ministérielle. A priori, on parle d'un budget maximum de 850.000€ subsidié à 80% (soit 680.000€)

- Les membres regrettent la perte de la crèche sur le site qui réduit l'aspect intergénérationnel, il reste cependant encore les jeunes et les seniors.
- *Ce projet peut être un potentiel pour inclure d'autres associations – pourrait-on imaginer une nouvelle nomination telle que la maison des associations ?*

D'autres associations peuvent désormais aussi être intégrées au projet (pour prévoir des espaces adaptés).

- *Est-il possible de reprendre le projet de l'auteur ?*

Le marché a été clôturé, ce n'est pas possible d'où le lancement d'un nouveau CSC.

- Un membre explique que le nouvel auteur pourrait racheter les plans du précédent,

Christel précise que lors de l'appel d'offre, l'ancien auteur aurait un avantage à répondre à nouveau vu qu'une partie du travail est déjà réalisé.

Des membres regrettent le caractère long et fastidieux de ce projet.

### Crèche

Projet relocalisé à Anseroeul dans les anciens ateliers ruraux. Des travaux sont à prévoir, les estimations ont été faites par un architecte. Le projet a pris du retard à cause de la nécessité de prévoir un accès PMR, donc de rajouter un monte-charge (supplément de +/-60.000€). L'architecte a reçu l'instruction de lancer le projet et de préparer la demande de permis d'urbanisme.

### Logements seniors

Le dossier de projet définitif est complet, le collège rediscute de certaines options. Une fois approuvé, le dossier pourra être envoyé au SPW qui transmettra alors une proposition de convention réalisation. Celle-ci passera alors au conseil communal avant d'attendre la signature par la Ministre de tutelle.

## Logements jeunes couples à la cure de Russeignies

Lors de la précédente réunion, la CLDR a programmé les différents projets à négocier. La FRW interroge les membres de la CLDR s'ils souhaitent négocier la convention-faisabilité pour le projet de logements à la cure.

### Questions et remarques :

- Un membre exprime un doute sur ce projet et propose plutôt de faire appel à une agence immobilière afin qu'elle rachète le terrain, et réalise, plus rapidement, un projet de logement sur ce site.  
→La commune ne souhaite pas se défaire du peu de biens communaux qu'elle possède.
- Le temps nécessaire pour réaliser un projet est pointé par plusieurs membres, certains précisent que cela fait 10ans que la commune est en ODR et qu'aucun projet n'est encore sorti.
- Les membres, notamment ceux de Russeignies, expriment n'avoir pas d'attaches à cette cure.  
→Le projet ne prévoit pas de sauvegarder le bâtiment. L'objectif est de prévoir des logements sur un terrain communal (ici la cure).
- *La demande de subside de ce projet pourrait-elle impacter la concrétisation des autres projets du PCDR ?*  
→ Ce ne sera pas le cas, les projets étant à des stades différents.
- Un membre demande s'il n'est pas préférable de terminer les projets en cours avant d'entamer un nouveau. La commune ne concrétise pas ses projets alors que de nombreux projets subventionnés en développement rural dans les communes voisines voient le jour (logements tremplins de pottes, maisons de villages,).

Il est important de rappeler que seul le projet de la maison multiservices a été suspendu pour les raisons expliquées à plusieurs reprises. Le projet de la crèche sera réalisé hors ODR et le projet des résidences seniors reste d'actualité.

On rappelle également qu'il faut lancer les projets dès maintenant du fait de la longueur de la procédure. L'intérêt de logement jeunes couples est mis en avant aussi pour la commune et la possibilité d'avoir du sang neuf. Un membre donne l'exemple de la CLDR, composé principalement de retraités.

Les membres sont invités à voter à main levée : 10 personnes votent pour le projet et 2 contre. **Il est acté que la CLDR souhaite entamer les démarches pour une demande de convention-faisabilité pour la fiche-projet logements jeunes couples à la cure de Russeignies**

## Budget Participatif

Suite à la demande des membres de lancer un budget participatif, le point a été mis à l'ordre du jour de cette réunion. La FRW réexplique brièvement ce qu'est un budget participatif.

Il s'agit d'un appel à projet citoyens qui permet d'améliorer le cadre de vie et de renforcer la participation citoyenne. Le projet devra se situer sur terrain communal et être proposée par une ASBL, ou un groupement de citoyens (5 personnes minimum).

Les conditions d'octroi au niveau de la commune sont rappelées :

- Avoir un PCDR actif
- Tous les 2 ans
- 1 € de la **RW** pour 1 € de la **commune** (subside maximum de 10.000 €)
- Sous forme d'appel à projets citoyen

La CLDR est jury pour les projets soumis. Si le montant total des projets soumis dépasse la somme allouée, un vote citoyen sera organisé et celui-ci comptera pour 50% du résultat final. Les 50% restants sont déterminés par le vote des membres de la CLDR.

### **Questions et remarques :**

- Des projets d'entretien ou de rénovation sont éligibles ? Par exemple des grilles situées à proximité des terrains de tennis qui sont actuellement dangereuses.

→NDLR : *Il faut vérifier si le projet proposé correspond à la stratégie reprise dans le PCDR de la commune (disponible sur le site du PCDR. Dans ce cas-ci, ce projet peut se référer à la stratégie 1.3 Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens. Ce type de projet est en effet éligible.*

- Le budget participatif peut-il couvrir plusieurs projets ?

→Plusieurs projets peuvent être réalisés, tant que le budget le permet.

**Les membres votent unanimement pour solliciter un budget participatif. Il est acté que la CLDR souhaite entamer les démarches pour une demande de budget participatif en 2026. Le montant maximum est sollicité, à savoir 20.000€. La proposition sera soumise au conseil communal.**

Les membres se demandent qu'elles seront les prochaines étapes. → Si la demande est acceptée par le conseil communal, la CLDR peut à nouveau être réunie pour passer en revue les 3 documents de référence du budget participatif :

- Le règlement
- Le formulaire de candidature
- La grille d'évaluation

## **Divers**

Un membre se demande quand la plaine de jeux, installée à côté de l'école d'Anseroeul, sera fonctionnelle, Christel explique qu'ils ont réceptionné les jeux pendant les vacances, l'agent de sécurité est passé, quelques détails doivent encore être réglés.

Un bref récapitulatif de la discussion sur la maison multi-services est fait pour un des membres arrivé en retard.

Christel clôture la réunion et remercie les participants de leur présence.

Secrétariat  
Fondation rurale de Wallonie  
NISE Elodie  
VINCHE Romain

Présidence  
Mme VERSCHUERE Christel